

SPIP 88 – ANTENNE DE SAINT-DIE MOBILISEE

A la suite de l'appel intersyndical, les personnels d'insertion et de probation du SPIP 88 de l'antenne de Saint-Dié-des-Vosges se sont réunis en assemblée générale les 26 février 2016 et le 9 mars 2016.

Les personnels syndiqués ont décidé de rejoindre la mobilisation nationale et ont voté à l'unanimité les modalités suivantes :

- **Participation à l'action « Merci pour tout »**
- **Boycott des réunions institutionnelles à l'exception des réunions de service dédiées à l'organisation stricto-sensu du SPIP**
- **L'inscription de la phrase suivante à la fin des courriers électroniques, des fax et des soit-transmis :**
« Actuellement en mouvement, les personnels du SPIP revendiquent l'ouverture de négociations statutaires, une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire pour la filière insertion et probation, l'abandon du RIFSEEP, la suppression de la pré-affectation, l'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps de CPIP et un recrutement permettant un véritable renforcement des SPIP »,
- **L'arrêt de la gestion du standard en l'absence de secrétariat**

Il est grand temps que notre administration se réveille et qu'elle cesse de mépriser ses agents !

Aucune refonte de la profession n'est possible sans la participation de tous les professionnels de terrain et sans amélioration des conditions de travail, qui malgré toutes les alertes lancées, sont toujours plus intenable (charge de travail, baisse des effectifs, perte de sens et des priorités, souffrance au travail, ravage de la pré-affectation) !

C'est pourquoi nous exigeons :

- **Une remise à niveau immédiate du dispositif indemnitaire**
- **L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation**
- **La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP**
- **L'égalité de traitement des ASS qui ont intégré le corps de CPIP pour le calcul de leur retraite**
- **Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement en ressources humaines dans les SPIP et son inscription dans le plan de loi de finances pour 2017**

Ces actions sont mises en place à compter de ce jour et pourront être réévaluées à la prochaine assemblée générale départementale prévue le 21/03/16.

A St Dié des Vosges, le 10 mars 2016